



Titre de sejour et demande de divorce

Par **sankris**, le **24/03/2008** à **23:26**

bonjour, je me suis mariée avec mon mari français en afrique il y'a un an et on s'est connu il y'a 5 ans. je n'ai pu le rejoindre qu'en mars et depuis que je l'ai rejoint ça ne va pas du tout. depuis le premier jour il n'a pas cessé de m'humilier de m'injurier, de me frapper, bref j'ai été victime de violence conjugale avec menace de mort si j'en parle. J'ai pu m'échapper de ce homme, j'ai porté plainte et je me suis réfugié dans une autre region et je dois demander le divorce car apparemment il a prévu de demander une annulation de mariage en pretextant je ne sais quoi. le problème je suis en possession d'un visa et il me faut demander la carte de sejour. dois je la faire à partir du lieux où je me refugie? merci de me répondre

Par **angie26**, le **18/04/2008** à **14:28**

salut:) il existe 2 associations qui pourront t'aider: le GISTI et la CIMADE. Ces 2 associations s'occupent des immigrants. bon courage

Par **sankris**, le **29/04/2008** à **23:00**

Alors ma chere, je suis vraiment désolée de ta reponse qui était bizarre... je vais tout simplement te dire que je viens de recevoir la carte de séjour d'un an qui me permet de poursuivre mes démarches. je n'ai pas eu besoin de mon mari mais de mes plaintes et des justificatifs de certificats médicaux ainsi que des démarches de divorces et Chaque cas est différent. la seule chose que je vais dire est que ta reponse ne m'encourageait pas à faire des démarches et en plus tu as une drôle de façon de parler : qui t'as autorisé à partir, ne pas

avoir honte ... rnQuand il y'a violence on ne parle plus d'abandon de domicile , il faut bien sauver sa peau, et on attend pas une autorisation pour fuir la mort ma chère surtout quand on est vraiment en danger, si on attend c'est que c'est encore supportable ou alors on a choisi de mourir.rnBref la carte est "vie privée ..." : j'ai donc le droit de travailler et de continuer mes démarches administratives J'ai aussi porté plainte à mon mari pour ses violences physiques et psychologique ça permetta peut être à une autre de ne pas subir ce genre de chose par lui .
rnMême si je n'avais qu'un visa et que je n'avais pas encore de carte , pour moi il etait hors des questions de continuer à subir des violences comme celles là en attendant soit disant la carte de sejour car, je ne suis pas venu en france pour ça et en plus on peut mourir de coups et ne jamais l'avoir. J'avais une très belle situation dans mon pays et j'aurai pu venir en france sans lui.rnDe toute façon , je suis tellement dégoutée que j'attend la date de conciliation car je suis obligée d'être presente , après celà je me casse de la France , l'avocat restera faire le reste. Ce n'est pas parcequ'on est étrangère qu'on est une bête sauvage.rnTa réponse m'avait tout simplement revolté, mais si c'étais au début des démarches et avec ce que j'ai subit je ne sais pas si j'aurai eu le courage de me battre
Un conseil, soyez modéré dans vos grandes conclusion car vous avez peut être en face de vous des gens désempérés , heureusement ce n'étais plus mon cas car j'avais déjà entamé bien des démarches , je me suis surtout battu pour que justice soit faite

Par **sankris**, le **29/04/2008** à **23:09**

Merci Angies pour tes conseils.

Par **annstef**, le **30/04/2008** à **11:21**

b'jour
je suis ravie de lire que tu as eu ta carte. Je suis désolée pour ma réponse qui t'avait énervé. Ca partait d'une bonne intention
Bonne continuation

Par **citoyenalpha**, le **02/05/2008** à **17:28**

Bonjour,
nil convient de ne communiquer sur le site que des informations juridiques claires et précises aux questions posées.
A défaut nous nous verrons contraints d'effacer les réponses ou propos n'entrant pas dans le champs de l'information juridique.
Merci de votre compréhension.